

[dodis.ch/54827](http://dodis.ch/54827)

Extrait

*Discours du Chef du DFAE, le Conseiller fédéral Felber,  
à la Conférence des Ambassadeurs<sup>1</sup>*

EXPOSÉ LIMINAIRE PAR LE CHEF DU DÉPARTEMENT

[Berne,] 20 août 1991

[...] <sup>2</sup>

Ce qui s'est passé depuis la dernière conférence,<sup>3</sup> les leçons que nous avons à en tirer et les actions que nous allons engager, voilà sans doute ce qui va être l'objet de nos discussions. Hélas faut-il le dire ou le souligner devant une réunion de diplomates, l'actualité prend tout naturellement le dessus. Les événements qui se sont déroulés hier matin tôt en Union soviétique sont indiscutablement une cause de préoccupations sérieuses pour tous les gouvernements des pays occidentaux et pour toutes nos missions diplomatiques en particulier en Europe.<sup>4</sup> Aux dernières informations, je n'y reviendrai pas, vous avez lu comme nous la presse et écouté les médias électroniques – radio ou télévision – aux dernières informations, nous avons appris qu'un groupe – ou une colonne – de 180 blindés faisait mouvement en direction de Leningrad. Que le maire de Leningrad, M. Anatoli Sobtchak, appelait la population de sa ville à la résistance. Nous avons appris également que le plenum du Soviet suprême se réunira le 26 août prochain, ce sera d'ailleurs un test intéressant de savoir quelle sera la position de cette autorité, suite à la prise de pouvoir par le Comité d'urgence.

Enfin nous avons appris que le Président Boris Eltsine, Président de la République de Russie, semble toujours conserver sa liberté. Il demeure un acteur extrêmement important dans ces circonstances. La télévision soviétique, hier soir, a relayé son appel à la grève et à la résistance, la télévision française reprenant

1 CH-BAR#E2024B#2002/7#57\* (a.133.41). *La Conférence des ambassadeurs, qui a lieu du 20 au 22 août 1991 au Bernerhof, s'ouvre le lundi matin par ce discours du Chef du DFAE, le Conseiller fédéral René Felber, probablement rédigé par le Secrétariat politique du DFAE. Pour le programme détaillé de la conférence, cf. [dodis.ch/54826](http://dodis.ch/54826). La décision est prise en 1991 de renoncer dorénavant à la préparation et à la diffusion d'un rapport succinct de la Conférence des ambassadeurs, cf. [dodis.ch/54825](http://dodis.ch/54825). À la place, la Direction administrative et du service extérieur du DFAE envoie, le 12 septembre 1991, le texte de l'exposé liminaire du Conseiller fédéral Felber, une compilation des rapports des groupes de travail ([dodis.ch/54829](http://dodis.ch/54829)) et les conclusions du Chef du DFAE du 22 août 1991 ([dodis.ch/54828](http://dodis.ch/54828)) aux ambassades, missions et consulats généraux de Suisse à l'étranger, cf. [dodis.ch/54825](http://dodis.ch/54825).*

2 Pour la version complète du document, cf. le facsimilé [dodis.ch/54827](http://dodis.ch/54827).

3 Cf. DDS 1990, doc. 32, [dodis.ch/54342](http://dodis.ch/54342).

4 Le 19 août 1991, un jour avant que le Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev et un groupe de dirigeants des républiques ne signent le nouveau traité d'union, un groupe de fonctionnaires tenants de la ligne «dure» au sein du Parti communiste, se faisant appeler le Comité d'État pour l'état d'urgence, essaie de prendre le pouvoir. Sur le putsch manqué de Moscou du 19 au 21 août 1991, cf. la compilation [dodis.ch/C1951](http://dodis.ch/C1951).

également un même appel de la part d'un intellectuel soviétique, ancien attaché à l'ambassade d'Union soviétique à Paris.<sup>5</sup> Il semble que dans l'ensemble des chancelleries occidentales, la volonté d'être ferme prévale. Fermes et constants dans nos exigences, c'est-à-dire obtenir de veiller à ce que l'URSS respecte ses engagements internationaux, particulièrement ceux qui découlent de l'Acte d'Helsinki en 1972<sup>6</sup> et de la Charte de Paris à la fin de l'année dernière, 1990,<sup>7</sup> nous considérons en effet qu'un régime qui s'engage vers la dictature et la réaction doit comprendre qu'il n'a pas d'avenir. Nous entendons également dès ce matin des nouvelles parlant d'une division grave à l'intérieur de l'armée soviétique, ce qui pourrait entraîner là aussi des risques supplémentaires.<sup>8</sup>

Mesdames et Messieurs,

Ces événements, la situation dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qui sont un thème d'un des groupes de discussions m'engagent à vous demander de bien vouloir prendre en compte dans vos analyses évidemment ce qui se passe et ce qui vient de se passer en Union soviétique.<sup>9</sup> Comme l'année passée, au moment de la crise du Golfe, un certain nombre de précautions doivent être prises. Je vous invite ainsi, et j'invite plus spécialement les chefs de mission dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, de rester en contact constant avec leur ambassade dans leur pays de résidence pour pouvoir toujours savoir ce qui s'y passe, quelles sont les réactions et les appréciations des dirigeants de ces pays, de vérifier qu'ils sont bel et bien remplacés, si possible, par le premier collaborateur – je ne voudrais pas qu'on me dise il n'y avait qu'une secrétaire et qu'on ne sait rien – et enfin, que selon l'évolution de la situation, vous, Mesdames et Messieurs, preniez sur vous de rentrer à votre poste si vous l'estimez nécessaire. Nous restons naturellement à votre disposition pour vous renseigner et vous demander ce qui nous paraît, à nous, indispensable. Voilà en ce qui concerne ces événements-là. Il semble que décidément chaque année, au moment de la réunion de la Conférence des Ambassadeurs, il y ait un événement grave qui se déroule, il faudra qu'on déplace la date.<sup>10</sup>

5 *Il s'agit de l'écrivain Vladimir Fédorovski.*

6 *En réalité, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est signé le 1<sup>er</sup> août 1975, cf. DDS, vol. 26, doc. 158, [dodis.ch/38867](http://dodis.ch/38867).*

7 *Cf. DDS 1990, doc. 50, [dodis.ch/54685](http://dodis.ch/54685).*

8 *Le Conseil fédéral tient une séance extraordinaire sur la situation en URSS le 19 août 1991 à 13h00 et condamne dans une déclaration «ce coup d'État qui risque de mettre en question des années de construction fructueuse des relations avec l'Union Soviétique sous le signe de la perestroïka», cf. [dodis.ch/57756](http://dodis.ch/57756). Le Conseil fédéral est informé des derniers développements le même jour à 17h00, lors d'une séance extraordinaire de la conférence de situation, cf. [dodis.ch/59583](http://dodis.ch/59583). Le matin du 21 août 1991, le «Sonderstab Sowjetunion» tient sa première séance, cf. [dodis.ch/58476](http://dodis.ch/58476). Le premier collaborateur de l'Ambassade de Suisse à Moscou, le Ministre Stefan Speck, rapporte régulièrement par télex les développements dans la capitale soviétique, cf. la compilation [dodis.ch/C1951](http://dodis.ch/C1951).*

9 *Pour le rapport du groupe de travail 2 A, chargé de l'Europe centrale et orientale, cf. [dodis.ch/54829](http://dodis.ch/54829).*

10 *La crise du Golfe éclate avec l'annexion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990 et la Conférence des ambassadeurs se tient du 21 au 23 août 1990, cf. la compilation [dodis.ch/C2052](http://dodis.ch/C2052). Sur la crise du Golfe, cf. DDS 1990, doc. 29, [dodis.ch/55715](http://dodis.ch/55715); doc. 30, [dodis.ch/54497](http://dodis.ch/54497) et doc. 60, [dodis.ch/55703](http://dodis.ch/55703); DDS 1991, doc. 2, [dodis.ch/57332](http://dodis.ch/57332) et doc. 4, [dodis.ch/54707](http://dodis.ch/54707) ainsi que la compilation thématique Crise du Golfe (1990–1991), [dodis.ch/T1673](http://dodis.ch/T1673).*

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, passer en revue les différents événements qui ont marqué l'année qui séparait les deux conférences. Tout d'abord le plus grave, qui était la guerre du Golfe. À la suite de cette guerre du Golfe, les gouvernements de la Communauté internationale ont certainement pris conscience de la nécessité accrue d'un contrôle du marché des armements. À plusieurs reprises, les Chefs d'États et de Gouvernement engagés dans ces événements l'ont souligné. Le Conseil fédéral devrait se prononcer à la fin de cette année sur une ordonnance concernant l'exportation de matériaux et produits sensibles à double usage, civil et militaire, basée sur l'article 102 et qui permettra le contrôle des équipements, de la technologie et de certains développements dans le domaine des missiles balistiques, des armes chimiques, biologiques et nucléaires.<sup>11</sup> Nous sommes en effet très souvent confrontés à ce type de décision: exporter toute une technologie, voire une partie entière d'usine ou d'installation de fabrication dont on ne sait jamais avec certitude si elle est destinée à des fins civiles ou militaires.

Nous souhaitons, si cela est encore possible, le déroulement satisfaisant, et dans un bref délai, de la Conférence de paix sur le Proche-Orient qui avait été prévue pour le mois d'octobre prochain.<sup>12</sup> Il est bien évident que les événements en Union soviétique sont de nature à remettre en cause la réunion même, la tenue de cette conférence puisque celle-ci devait être parrainée d'entente entre les deux super-puissances, États-Unis d'Amérique et Union soviétique. Il est évident que cela va reposer le problème. Et nous souhaitons surtout que cette conférence aboutisse à quelque chose d'équitable si elle a lieu, sans quoi tout risque de devoir être recommencé. Nous sommes persuadés de la nécessité de trouver une solution à la question palestinienne et cette nécessité semble aujourd'hui faire l'unanimité. Il se pourra néanmoins hélas toujours que la Conférence de paix escamote ce sujet et remette la question du statut des territoires à une date ultérieure. Encore une fois, tout cela est soumis à l'évolution en Union soviétique. La Suisse, dans ce cadre-là a offert la disponibilité de son territoire pour essayer de convaincre les parties de se réunir et surtout pour éviter qu'elles ne trouvent telles ou telles excuses, explications ou prétextes pour refuser le siège d'une telle conférence. Nous devons, jusqu'il y a quelques heures encore, dans ce cadre-là, saluer le rôle constructif de l'Union soviétique qui avait accepté le dialogue plutôt que l'opposition idéologique. Nous tenons, toujours dans l'ensemble de ces événements, à saluer la mission de l'Ambassadeur Brunner qui a été désigné par le Secrétaire général des Nations-Unies comme son représentant personnel pour les affaires du Moyen-Orient.<sup>13</sup> Nous connaissons suffisamment tous M. Brunner pour deviner que cette mission, il l'accomplira avec un certain acharnement je dirai, mais qu'il en mesure toutes les difficultés et toute la complexité. Il se trouve en but en effet – mais il aura certainement l'occasion de vous le dire lui-même – à telle ou telle hostilité de la part de groupe de pays ou de pays indépendants qui reconnaissent ou ne recon-

11 Ordonnance sur l'exportation et le transit de marchandises et de technologies ayant trait aux armes ABC et aux missiles du 12 février 1992, RO, 1992, pp. 409–441. Sur la question de la révision de la loi sur le matériel de guerre (LMG), cf. la compilation [dodis.ch/C2060](http://dodis.ch/C2060).

12 La conférence sur le Proche-Orient a lieu à Madrid du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1991, cf. la compilation [dodis.ch/C2036](http://dodis.ch/C2036).

13 Le 21 mars 1991, l'Ambassadeur de Suisse à Washington, Edouard Brunner, est nommé Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar, cf. DDS 1991, doc. 15, [dodis.ch/58300](http://dodis.ch/58300), et la compilation [dodis.ch/C2019](http://dodis.ch/C2019).

naissent pas ou ne veulent pas voir les Nations-Unies participer à ces résolutions. Nous remercions M. Brunner de sa disponibilité et nous sommes heureux de dire que la Suisse, notre pays, se sent heureuse de pouvoir mettre à disposition des Nations-Unies, alors que nous n'en sommes pas membres, un de ses diplomates. Les États-Unis ont joué et continuent de jouer un rôle extrêmement important, vous le savez, dans ces événements. Il leur appartient aujourd'hui d'utiliser leur influence en faveur d'un règlement équitable des conflits régionaux et nous ne pouvons quant à nous, gouvernement suisse, que nous féliciter du travail du Secrétaire d'État James Baker, du volontarisme de son action, du temps qu'il consacre pour obtenir, ou réunir, les prémisses favorables à une telle conférence. Sur ce point-là j'aimerais terminer en rappelant l'aide que la Suisse a apportée aux victimes du conflit, une aide financière de 100 millions de dollars que la Suisse a offerte aux pays du front, dont la population était directement touchée par la guerre et par la situation entre l'Irak et le Koweït, 30 millions en faveur de l'Égypte, 40 millions en faveur de la Jordanie et 30 millions en faveur de la Turquie.<sup>14</sup> Enfin, nous avons apporté une aide matérielle et humanitaire de 12,7 millions pour l'ensemble des réfugiés irakiens et kurdes.<sup>15</sup> Voilà la part suisse d'aide aux populations touchées par ce conflit, et encore une fois la disponibilité de notre pays qui a été offerte.

Évolution en Europe centrale et orientale, thème qui prend toujours davantage d'importance et qui aujourd'hui mérite d'être éclairé encore une fois par les récents événements en Union soviétique. Chacun mesure l'immensité de la tâche. Transformer un État qui a vécu septante ans de totalitarisme, qui a détruit toutes les bases, toutes les règles constitutionnelles et légales qui font d'un État une démocratie et un État à économie de marché. Transformer cela est une tâche dont nous n'avons pas mesuré sans doute assez la difficulté. Automatiquement, les conséquences sociales des réformes structurelles qui ont été engagées courageusement dans ces pays entraînent du chômage en particulier, et un appauvrissement général de la population, voire une disparition de certains biens de consommation sur le marché intérieur. Cela d'une manière beaucoup plus dure sans doute que nous avons imaginé. Parallèlement à cela, naturellement monte une insatisfaction profonde à l'intérieur des populations qui sont directement touchées et cette insatisfaction se manifeste évidemment à l'égard des nouveaux gouvernements démocratiques qui courent ainsi le risque d'être destabilisés et qui doivent souvent ralentir leurs actions, dans l'impossibilité qu'ils sont, ou au contraire de l'accélérer et d'y apporter des réponses à toutes les questions qui sont posées.

Cette instabilité, cette insécurité fait resurgir, comme en Yougoslavie plus particulièrement et plus dramatiquement, et comme dans de nombreux autres pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, tous les problèmes des nationalités, des affirmations des minorités.<sup>16</sup> Nous considérons que ces problèmes-là resteront difficiles à résoudre et qu'ils ne le seront enfin que lorsque ces pays auront retrouvé un équilibre économique et financier, que leur population pourra satisfaire leurs

14 *Sur l'aide accordée par la Suisse aux trois États les plus touchés par la crise du Golfe, cf. la compilation* [dodis.ch/C1781](http://dodis.ch/C1781).

15 *Cf. le PVCF N° 641 du 9 avril 1991, [dodis.ch/57573](http://dodis.ch/57573) et le PVCF N° 822 du 1<sup>er</sup> mai 1991, [dodis.ch/58519](http://dodis.ch/58519).*

16 *Cf. la compilation thématique Questions des minorités, [dodis.ch/T1683](http://dodis.ch/T1683). Pour la réunion d'experts CSCE sur les minorités nationales à Genève en juillet 1991, cf. DDS 1991, doc. 50, [dodis.ch/58114](http://dodis.ch/58114) et la compilation [dodis.ch/C1875](http://dodis.ch/C1875).*

besoins légitimes. D'autre part nous ne voudrions pas être, par ces quelques mots, trop pessimistes. Le bilan que nous pouvons tirer des développements en Europe centrale est globalement positif. Nous n'avons pas le droit d'oublier quelle était la situation de ces pays il y a encore quelques mois, oublier le mur et les miradors et tout ce que cela représentait. Nous ne pouvons faire fi des développements les plus récents, de la liberté qui a été conquise. Mais la démagogie peut faire de grands ravages. Le nouveau gouvernement soviétique répondait hier soir à des questions en disant que «ça n'est pas de liberté dont nos concitoyens ont besoin, c'est de pain». Avec cela évidemment on peut retarder beaucoup le développement. Nous devons faire en sorte que ces développements et ces victoires soient irréversibles. Il y va des libertés individuelles fondamentales, mais il y va sans doute – et c'est peut-être plus important – de la sécurité de notre continent et de notre pays. C'est d'ailleurs ce qui avait inspiré notre premier programme d'aide, adopté par le Conseil fédéral en novembre 1989, mis en route et utilisé dès le 1<sup>er</sup> avril 1990,<sup>17</sup> c'est cette raison-là, soutenant notre second message, qui va être présenté aux Chambres à la fin de cette année encore.<sup>18</sup> Il comprendra un crédit-cadre plus important, on parle de 800 millions, il est arrêté à 800 millions de francs en faveur des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. L'Union soviétique est un cas particulier, et aujourd'hui, de toute manière elle n'entrerait pas en considération pour une aide directe.

Reste le lancinant problème de la Yougoslavie. Avec l'interpénétration des diverses ethnies qui forment la population de ce pays, avec l'animosité traditionnelle historique qui sépare les habitants de diverses Républiques.<sup>19</sup> Les Serbes et les Croates en particulier, dont il n'est pas inutile de se rappeler quelques éléments d'histoire et de se rappeler en particulier ce qu'ont fait les Oustachis pendant la deuxième guerre mondiale, aux Tchestniques [*sic*] du général Mihailovic et à la disparition de celui-ci, premier résistant en Yougoslavie contre l'occupant allemand et accusé ensuite par les résistants communistes de M. Broz Josip devenu Tito, d'être un collaborateur, et tout cela était toujours, en fait, alimenté par les dissensions, les haines entre Serbes et Croates. Enfin nous avons également noté de très notables différences de développement entre les Républiques de la fédération. En effet, la Slovénie et la Croatie qui ont prononcé, qui ont choisi, leur indépendance<sup>20</sup> ont un

17 Cf. le Message concernant le renforcement de la coopération avec des États d'Europe de l'Est et aux mesures d'aide immédiate correspondantes du 22 novembre 1989, [dodis.ch/55717](http://dodis.ch/55717). Pour le premier crédit-cadre pour les pays de l'Europe centrale et orientale cf. aussi DDS 1990, doc. 12, [dodis.ch/56158](http://dodis.ch/56158).

18 Message concernant la poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale du 23 septembre 1991, [dodis.ch/57445](http://dodis.ch/57445). Pour le deuxième crédit-cadre pour les pays de l'Europe centrale et orientale cf. aussi DDS 1991, doc. 35, [dodis.ch/57522](http://dodis.ch/57522).

19 Un rapport du Secrétariat politique datant du 20 août 1991 donne un aperçu de l'évolution de la crise yougoslave vue par le DFAE, cf. [dodis.ch/58526](http://dodis.ch/58526). Cf. aussi la correspondance du Consul général de Suisse à Zagreb, Werner Maurer, des 27 et 28 août 1991, [dodis.ch/58754](http://dodis.ch/58754).

20 Le 25 juin 1991, les Républiques de Slovénie et Croatie proclament leur indépendance de la Yougoslavie. Dans une prise de position du 26 juin 1991, le DFAE en prend connaissance: «La question de la reconnaissance par la Suisse de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie ne se pose pas aujourd'hui puisque la déclaration de souveraineté est à considérer comme la prise de position de chacune de ces deux Républiques dans le cadre du processus de négociation relatif à la redéfinition de leurs rapports avec les autres républiques de la Yougoslavie», cf. [dodis.ch/57986](http://dodis.ch/57986), annexe. Sur la question de la reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie, cf. la compilation [dodis.ch/C2037](http://dodis.ch/C2037).

produit national brut par tête d'habitant qui même pour la Croatie, qui est un peu plus faible, est le double de celui de la première des six autres Républiques de Yougoslavie. C'est un élément évidemment qui fait mieux comprendre cette volonté d'indépendance qui naît plus rapidement en Slovénie et en Croatie. La tentative de la Communauté de jouer un rôle politique s'est jusqu'à présent heurtée à des difficultés telles qu'il n'y a pas eu de succès.<sup>21</sup> Il faut bien admettre, encore une fois, que l'interpénétration ethnique à l'intérieur de ces Républiques est telle que les fronts ne sont pas bien définis et qu'il est pratiquement inimaginable de vouloir placer là des troupes d'interposition, comme on l'a quelques fois souhaité.

Je crois qu'il faut également, dans ce cadre, souligner les efforts de la CSCE qui a tenté d'utiliser au maximum les nouveaux mécanismes de la CSCE qui permettaient à celle-ci de se réunir pour traiter un cas particulier lorsque celui-ci devenait menaçant, mais là encore, la CSCE reste une conférence exigeante.<sup>22</sup> Mesdames et Messieurs, vous le savez, le consensus et le veto d'un seul des États peut empêcher ensuite une intervention. Nous sommes persuadés cependant que l'ensemble de ces efforts, ceux de la Communauté, ceux de la CSCE, ceux des États individuellement, qui demandent l'ouverture du dialogue, qui demandent l'interruption des conflits sont actuellement les seuls relativement pauvres en moyens qui sont à notre disposition pour résoudre la crise en Yougoslavie.<sup>23</sup>

L'aide humanitaire suisse a été traduite en faveur des habitants de la Yougoslavie par un versement à Caritas.<sup>24</sup> Vous saviez que l'AELE avait la volonté de constituer un fonds en faveur de la Yougoslavie pour permettre aussi, plus tard, son passage à une économie de marché.<sup>25</sup> Ce fonds est malheureusement bloqué, un des pays de l'AELE, l'Autriche pour ne pas la nommer, n'ayant jamais ratifié l'existence de ce fonds, ce qui fait qu'il est inutilisable, hélas.

Puis, dernier problème grave en Europe, celui de l'Albanie.<sup>26</sup> Dans ce pays il y a une paralysie totale, non seulement des institutions mais de l'économie. La situation y est absolument catastrophique. On apprend même que les semailles n'ont tout simplement pas été effectuées cette année par les paysans albanais, il s'agit pourtant d'un pays essentiellement agricole, et dès lors la famine menace la totalité de la population. On a tout simplement arrêté de travailler en Albanie, quelle que soit sa profession. C'est à peu près ce qu'on a pu vérifier.<sup>27</sup> Il faut donc à tout prix, dans ce pays qui est le plus pauvre d'Europe, éviter qu'on relève des différences de richesses de 1 à 50. C'est la relation entre le revenu albanais par

21 Cf. le télex N° 100 du 9 juillet 1991 de l'Ambassadeur de Suisse à Belgrade, Jean-Jacques Indermühle, au Secrétaire d'État Klaus Jacobi, Directeur de la Direction politique du DFAE, [dodis.ch/58672](http://dodis.ch/58672).

22 Cf. DDS 1991, doc. 46, [dodis.ch/58731](http://dodis.ch/58731).

23 Sur l'engagement de la Suisse dans la résolution du conflit, cf. la note de discussion au Conseil fédéral du 12 août 1991, PVCF N° 1391 du 14 août 1991, [dodis.ch/57511](http://dodis.ch/57511). Cf. aussi DDS 1991, doc. 55, [dodis.ch/57983](http://dodis.ch/57983).

24 Cf. [dodis.ch/57511](http://dodis.ch/57511), point 2.4.

25 Cf. la compilation [dodis.ch/C1967](http://dodis.ch/C1967). Sur les négociations entre l'AELE et la Yougoslavie, cf. la proposition du DFEP du 20 février 1991, point 4.2 Yougoslavie, [dodis.ch/57730](http://dodis.ch/57730), PVCF N° 394 du 27 février 1991.

26 Pour les relations bilatérales entre la Suisse et l'Albanie, cf. [dodis.ch/59662](http://dodis.ch/59662) ainsi que [dodis.ch/59670](http://dodis.ch/59670) et [dodis.ch/59660](http://dodis.ch/59660).

27 Une mission d'exploration a lieu entre le 10 et 17 juin 1991, cf. [dodis.ch/60276](http://dodis.ch/60276).

habitant et le revenu suisse. Le revenu albanais par tête d'habitant est légèrement au-dessous de celui de la population de l'Ouganda. Je crois que ces comparaisons sont encore plus probantes que les chiffres. Il y a donc là une tâche énorme qui nous attend, dans un pays qui est encore, semble-t-il, en total déliquescence. En effet, le produit national brut par habitant est de 535 dollars. Cela fait dix fois moins que la Bulgarie. Et je vous dis, à peu près, d'après ce que m'avait dit l'Ambassadeur Stähelin, la situation en Ouganda. La Suisse a débloqué, en faveur du CICR pour l'Albanie, un crédit de 1,1 million au début d'août, et enfin a pris les premières mesures pour l'aide humanitaire et l'aide médicale à ce pays.<sup>28</sup> Le corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe a envoyé une deuxième mission d'évaluation en Albanie qui va partir très rapidement de manière à examiner la situation.<sup>29</sup> Vous connaissez le drame des réfugiés albanais qui ne sont plus en fait réfugiés politiques mais qui sont bel et bien des réfugiés de la faim et du désespoir, et la façon dont ils ont été durement renvoyés dans leur pays par les autorités italiennes. Il faut dire que les autorités italiennes se sont senties brutalement débordées par l'arrivée massive de ces réfugiés.<sup>30</sup>

Voilà pour ces éléments généraux concernant la situation européenne. Vous aurez certainement l'occasion de vous entretenir avec mon collègue, le Conseiller fédéral Delamuraz et le Secrétaire d'État Blankart, des problèmes concernant nos relations avec la Communauté et les négociations sur l'Espace économique européen.<sup>31</sup> Il s'agit pour la Suisse bien sûr d'un enjeu fondamental, et il est perçu par une partie de notre population, une partie de l'opinion, comme une remise en question de notre raison d'être. Nous croyons au contraire, et c'est un message que nous aimerions bien pouvoir reprendre partout, que la Suisse est assez forte et a assez confiance dans ses institutions et dans son histoire pour pouvoir aborder les problèmes de l'intégration sans craindre en même temps son éclatement et sa disparition. Le bureau de l'intégration a produit un rapport sur l'union politique, c'est un rapport extrêmement intéressant.<sup>32</sup> Les conclusions de ce rapport sont les suivantes: la Communauté européenne, à laquelle nous aurons affaire dès 1993 d'une manière plus étroite, puisqu'il s'agira dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993 de l'entrée en vigueur du Traité de l'Union et de l'ouverture du marché unique européen, sera plus convaincue encore de sa vocation à devenir un État fédéral dans ses structures, même si elle ne choisit pas ces structures dès 1993. Elle sera sans doute, et c'est un élément extrêmement important, plus présente dans la sensibilité des citoyens, des différents États qui la composent. On se sentira, au niveau du citoyen, européen membre de cette Communauté, peut-être encore davantage qu'aujourd'hui.

---

28 Cf. la notice de la Section aide humanitaire et alimentaire du 18 juillet 1991, [dodis.ch/60263](http://dodis.ch/60263). Pour les mesures ultérieures, cf. le PVCF N° 1887 du 30 septembre 1991, [dodis.ch/57487](http://dodis.ch/57487), ainsi que l'aperçu sous [dodis.ch/60275](http://dodis.ch/60275).

29 Pour le rapport de la deuxième mission d'exploration du 2 au 5 septembre 1991, cf. [dodis.ch/59669](http://dodis.ch/59669).

30 Pour l'attitude de la Suisse envers les réfugiés albanais, cf. l'heure des questions au Conseil national du 18 mars 1991, [dodis.ch/58290](http://dodis.ch/58290) et [dodis.ch/58292](http://dodis.ch/58292).

31 Sur les dernières évolutions des négociations de l'EEE, cf. DDS 1991, doc. 27, [dodis.ch/58039](http://dodis.ch/58039) et pour une sélection plus large, cf. la compilation thématique Négociations AELE-CEE sur l'accord EEE (1989-1991), [dodis.ch/T1713](http://dodis.ch/T1713).

32 Sur l'union politique et les discussions internes à la Communauté européenne, cf. [dodis.ch/58655](http://dodis.ch/58655) et [dodis.ch/58217](http://dodis.ch/58217).

Enfin la Communauté sera dotée de responsabilités accrues dans le domaine de la politique étrangère.

Mesdames et Messieurs, il y a quelques années encore, les événements les plus graves qui se déroulaient en Europe ne suscitaient pas d'appel à la Communauté. Aujourd'hui il n'y a pratiquement plus d'événements graves en Europe et dans le monde dont la Communauté ne soit pas chargée de s'occuper. Soit on l'appelle, soit ses structures lui permettent d'intervenir rapidement au nom de ses douze États membres. Elle a donc des responsabilités qui sont de plus en plus grandes. Enfin, la Communauté est sur le point de définir une politique de sécurité et une politique de défense commune.<sup>33</sup> Ceci n'est pas défini d'une manière absolue, mais c'est un des éléments probablement les plus importants de la réflexion à l'intérieur de la Communauté. Enfin, la Communauté, et nous le mesurons, je dirais même nous le comprenons, semble déterminée à se servir de la puissance et plus particulièrement de la puissance économique qu'elle représente comme instrument d'action politique sur la scène internationale.<sup>34</sup> Encore une fois j'ai dit que nous pouvons le comprendre parce que c'est précisément cette cohésion, si elle est totalement réalisée, qui fera la force de la Communauté européenne. Tout cela a naturellement des conséquences sur notre politique d'intégration.<sup>35</sup> Nous aurons sans doute, avec une Communauté en voie d'achèvement, dont les structures prendront des contours définitifs, plus de difficultés de conclure des accords, ces accords traditionnels fondés sur le principe de l'égalité des parties contractantes. En effet, il n'y aura vraisemblablement plus – et ça vos collègues du BAWI et du bureau de l'intégration pourront vous le dire – il n'y aura probablement plus de possibilités de négocier à titre de la Suisse et d'obtenir des modifications des structures ou des règles à l'intérieur de la Communauté. En fait, nous demanderons et nous recevrons ce que la Communauté décidera d'offrir, sans modifications de ses propres règles. Je crois qu'il faut en être absolument conscient. Enfin nous aurons donc ainsi des difficultés accrues à faire respecter des intérêts spécifiques nationaux. Nous avons, au cours de ces récentes années, mesuré que chacun des États membres de la Communauté a dû faire abandon spontané d'une part de souveraineté quelques fois importante, et qu'aujourd'hui par conséquent aucun de ces États n'admet de remettre en cause la situation de la Communauté pour tenir compte de situations spécifiques de pays extérieurs qui eux, ne sont pas prêts à abandonner telle ou telle partie de leur souveraineté.<sup>36</sup> Nous sommes persuadés qu'à mesure qu'elle se développe, en fait, et que nous nous développons dans des voies qui ne sont pas toujours parallèles mais quelques fois divergentes, même en modernisant nos structures, la Communauté s'éloigne. Nous sommes conscients, et nous devons l'être, que plus le temps

---

33 Cf. la notice du 21 février 1991 du Ministre Franz von Däniken, Vice-directeur de la Direction du droit international public du DFAE, au Secrétaire d'État Jacobi, [dodis.ch/58251](http://dodis.ch/58251).

34 Cf. à ce propos l'appréciation du Conseiller fédéral Felber lors de la séance du 12 février 1991 de la Commission des affaires étrangères du Conseil des États, DDS 1991, doc. 5, [dodis.ch/58864](http://dodis.ch/58864).

35 Cf. la notice du 30 mai 1991 de Marc-André Salamin, Chef de section Politique et institutions du Bureau de l'intégration DFAE-DFEP, [dodis.ch/58217](http://dodis.ch/58217).

36 Sur l'abandon de souveraineté en échange d'une participation accrue au processus décisionnel de la CE, cf. notamment la rencontre du Président de la Confédération Flavio Cotti, Chef du DFI, et du Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du DFEP, avec le Président français François Mitterrand, DDS 1991, doc. 25, [dodis.ch/58092](http://dodis.ch/58092).



passera, plus notre effort d'adaptation sera important, indiscutablement.<sup>37</sup> Mais ce problème-là sera probablement le chapitre-clé des discussions que vous aurez avec le Département de l'économie publique, je n'insiste donc pas.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, brièvement parler du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération.<sup>38</sup> Nous avons, dans notre pays, abordé ce 700<sup>ème</sup> anniversaire avec un esprit d'ouverture et je dirais dans cette ouverture un très large esprit critique, ce qui à mes yeux n'est pas à confondre avec une entreprise de démolition. Nous constatons, à travers les manifestations du 700<sup>ème</sup>, que celles-ci suscitent à l'intérieur du peuple suisse un intérêt énorme. Il n'y a probablement jamais eu autant de participation spontanée populaire à des manifestations qui sont très nombreuses, en quelques mois, à l'occasion de ce 700<sup>ème</sup> anniversaire. Le défi du Conseil fédéral mais surtout du délégué au 700<sup>ème</sup> anniversaire, M. Marco Solari, de faire placer ce 700<sup>ème</sup> et ses festivités sous le signe de l'utopie, semble avoir reçu un accueil chaleureux dans l'ensemble de notre pays. Aucune des réalités qui sont nécessaires à la vie d'un pays n'a été oubliée. Les créateurs qui avaient quelque chose à montrer et qui avaient quelque chose à créer, qui avaient quelque chose à exprimer, et bien ces créateurs-là ont créé et ont pu s'exprimer et ont participé, même d'une manière encore une fois critique aux manifestations du 700<sup>ème</sup> anniversaire. Il reste bien sûr cette frange un peu obscure de gens qui ont beaucoup de choses à dire mais qui – et peut-être heureusement – n'en ont néanmoins point dit.<sup>39</sup> Je crois que l'éclosion en Suisse d'œuvres d'art dans tous les domaines des arts est la preuve que l'esprit créateur de notre pays n'a pas disparu. Et les œuvres qui ont été créées à l'occasion du 700<sup>ème</sup> méritent d'être saluées, comme précisément le témoignage de tout ce qui existe à l'intérieur de notre peuple et de ses artistes, et des messages qu'ils ont à exprimer. J'aimerais qu'on sache faire fi des éternels et des derniers râleurs. Vous savez, on a déjà vu, on a déjà assisté, à une sorte de revirement. Jusqu'au mois de mars, l'ensemble de la presse suisse était extrêmement critique vis-à-vis de toutes les manifestations du 700<sup>ème</sup>. Et comme les journaux doivent quand même se vendre auprès du public qui les lit, on a vu cette presse changer d'attitude. Et aujourd'hui elle est favorable aux manifestations du 700<sup>ème</sup> dont elle dit qu'elles sont intelligentes, critiques, intéressantes, créatrices et surtout qu'elles ont beaucoup de succès. Ça a été un revirement assez spectaculaire. Tant mieux, nous allons peut-être finir sur un triomphe à la fin de l'année.<sup>40</sup> Je crois que ce sont ces éléments qu'il faut aussi savoir analyser et surtout l'attachement, malgré tout, de notre peuple tout entier à son histoire, à ses traditions, au respect qu'en définitive il se porte à lui-même et c'est probablement très important.

Dans le domaine de l'aide au développement, il semble qu'aujourd'hui nous avons la chance d'assister à un développement des valeurs démocratiques dans un très grand nombre de pays qui font l'objet de notre appui. On peut relever par exemple le nouveau Premier Ministre du Bénin, qui demande d'ailleurs à être

37 *Sur l'opportunité de se rapprocher de la CE rapidement et le coût potentiel de l'attente, cf. DDS 1991, doc. 27, [dodis.ch/58039](http://dodis.ch/58039) et doc. 31, [dodis.ch/58250](http://dodis.ch/58250).*

38 *Cf. la compilation thématique 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération (1991), [dodis.ch/T1830](http://dodis.ch/T1830).*

39 *Les préparatifs et le 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération lui-même ont été éclipsés par ce qu'on appelait le «Kulturboykott», cf. par exemple [dodis.ch/59063](http://dodis.ch/59063).*

40 *Cf. le Rapport final à l'attention du Conseil fédéral du Délégué du Conseil fédéral pour les célébrations du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération, Marco Solari, du 20 décembre 1991, [dodis.ch/59883](http://dodis.ch/59883).*

reçu en Suisse au début de l'année prochaine,<sup>41</sup> qui est un homme attaché à son peuple et à son pays, mais avec une formation générale extrêmement intéressante et qui ne vient pas d'un clan décidé à prendre le pouvoir. On constate également, à travers les événements pourtant douloureux, ceux du Madagascar, la volonté du peuple d'obtenir une modification de sa constitution en faveur d'un esprit démocratique. Et enfin, on mesure aussi l'importance pour toute l'Afrique et surtout pour l'Afrique australe des efforts qui sont menés dans la République d'Afrique du Sud en faveur du démantèlement de l'Apartheid.<sup>42</sup> Nous tenons à relever que le budget de l'aide publique suisse au développement, l'année passée, en 1990, a dépassé pour la première fois 1 milliard de francs et qu'en dépit de notre aide aux pays d'Europe centrale, la proportion de l'aide bilatérale de la Suisse à l'Afrique a augmenté, passant de 176 millions en 1989 à 210,5 millions en 1990. Ce sont donc des signes encourageants qui montrent que notre volonté, malgré quelques difficultés et malgré les à-coups qui sont exigeants et qui exigent des efforts plus spécifiques notamment en Europe centrale, notre volonté est maintenue en faveur de l'aide au développement et de la coopération au développement. Bien sûr, la situation dans certains pays d'Afrique, voire d'Amérique latine, a tendance à menacer dangereusement nos efforts de coopération au développement. Il est certain qu'indépendamment de notre analyse, celle qui est faite par la Direction pour la Coopération au développement et l'aide humanitaire à l'intérieur du Département, il y a l'analyse populaire et que, il est vrai, les multiples renversements de régimes, guerres civiles qui appauvrissent certains peuples, posent à notre propre population des questions très graves, dont la première est naturellement, «à quoi est-ce que ça sert?» Et ça c'est une question à laquelle il est difficile de répondre, sinon par la nécessité de maintenir la dignité humaine et de sauver les hommes et les femmes et les enfants qui meurent. Mais la viabilité de notre coopération est évidemment quelques fois dangereusement mise en cause par certains événements. J'ai eu l'occasion, l'an passé, de me rendre en voyage officiel à Madagascar<sup>43</sup> et j'ai eu l'occasion de vérifier le travail extrêmement important et efficace de nos coopérateurs, de nos représentants sur place; un travail de longue haleine, un travail de patience, un travail d'espoir, mais un travail utile, indispensable, nécessaire. Et je voudrais à cette occasion et à travers cet exemple saluer les efforts qui sont faits par la Coopération suisse au développement dans ces pays. J'aimerais aussi à ce sujet souligner la générosité constante de nos compatriotes qui n'hésitent pas à donner quelques années de leur vie, beaucoup de leur peine au profit de la coopération. Encore une fois, nous devons reconnaître les difficultés que nous rencontrons, car il serait dangereux de les ignorer. Mais nous devons aussi reconnaître que le devoir du Nord c'est d'aider le Sud à se rapprocher de lui, non pas à le copier, à lui ressembler, mais à le rapprocher, à lui permettre de se développer et à laisser ses populations vivre dans la dignité, dans leurs traditions et à travers leur culture.

C'est probablement une de nos plus grandes responsabilités. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vous le savez, un des problèmes les plus graves que nous

41 *Le poste de Premier ministre est supprimé au Bénin entre 1991 et 1996. Il est en réalité question de Nicéphore Soglo, qui porte le titre officiel de Président d'État. Soglo est reçu à Berne le 19 juin 1992, cf. [dodis.ch/60044](http://dodis.ch/60044).*

42 *Pour la situation en Afrique du Sud, cf. [dodis.ch/60305](http://dodis.ch/60305).*

43 *Cf. DDS 1990, doc. 39, [dodis.ch/56092](http://dodis.ch/56092).*

avons à affronter, c'est celui des réfugiés.<sup>44</sup> Nous savons aujourd'hui que ce problème de réfugiés est d'abord et avant tout un problème de migration. Nous avons bel et bien eu l'occasion de vérifier que nous ne pouvons pas considérer comme réfugiés tous ceux qui se présentent à nos frontières. Ce sont des hommes et des femmes qui ont faim, des hommes et des femmes qui sont menacés dans leur santé et qui doivent nécessairement trouver des solutions pour survivre. Je crois que c'est une des raisons qui doivent nous engager à poursuivre notre aide en faveur des pays du Sud.<sup>45</sup>

À l'intérieur de tous ces problèmes de développement, nous devons situer évidemment celui de l'environnement qui prend de plus en plus d'importance. En effet, la misère et la pauvreté a entraîné la destruction de certaines richesses environnementales dans la plupart des pays du Tiers-monde, et il est assez tragique que nous devions aujourd'hui essayer de reconstituer ces richesses. Nous devons donc nécessairement, dans les efforts de coopération, faire intervenir une dimension de protection de l'environnement. Voilà ce qui ne va pas faciliter, bien sûr, notre travail. Je vous rappelle que la prochaine grande réunion sur l'environnement international aura lieu à Rio de Janeiro l'année prochaine.<sup>46</sup> Elle est placée sous le signe de la coopération et de l'environnement qui est bien significatif. Voilà les principaux événements que je voulais signaler dans cette introduction. Il y aurait encore tous les problèmes de sécurité mais je vais essayer d'abrégéer mon discours qui est déjà trop long. Ces problèmes seront sans doute discutés à travers les groupes de travail. Nous souhaitons surtout que les derniers accords Start qui ont été signés entre les États-Unis et l'Union soviétique puissent être ratifiés, mais hélas la situation aujourd'hui peut entraîner un certain doute. Ces accords avaient été pourtant négociés pendant plusieurs années, on dit près de 9 ans.<sup>47</sup>

J'aimerais rapidement évoquer les thèmes de la Conférence, le but des trois groupes de travail, échapper aux écueils de longues séances plénières, c'était un peu notre but, de façon à ce que vous puissiez en plus petits groupes traiter de certains thèmes et éviter ainsi la dispersion. Nous essayons d'obtenir qu'on se limite à un objet précis en vue d'arriver à un résultat, à des propositions dont nous, à la centrale, nous pourrions nous inspirer. Ce sera pour aujourd'hui. Je n'ai pas besoin de souligner qu'évidemment nous attendons aussi une appréciation concernant les événements en Union soviétique et tout ce que cela peut entraîner comme modifications des possibilités de collaboration en Europe centrale, en Europe de l'Est dans les deux groupes qui traiteront de ces problèmes.

Enfin, demain vous allez être amenés à parler de divers aspects de la neutralité, en trois groupes de travail parallèles. Le Conseil fédéral a désigné un groupe d'experts qui, d'ici la fin de l'année, rendra un rapport concernant ces problèmes de la

---

44 Cf. DDS 1991, doc. 3, [dodis.ch/58521](http://dodis.ch/58521) et doc. 54, [dodis.ch/57837](http://dodis.ch/57837).

45 Pour l'Image directrice de la DDA pour les années 90, cf. DDS 1991, doc. 28, [dodis.ch/58718](http://dodis.ch/58718) et [dodis.ch/60114](http://dodis.ch/60114).

46 Cf. DDS 1991, doc. 1, [dodis.ch/56189](http://dodis.ch/56189) et la compilation thématique Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) à Rio de Janeiro (1992), [dodis.ch/T1726](http://dodis.ch/T1726).

47 Pour le Strategic Arms Reduction Treaty (START), cf. la compilation [dodis.ch/C2099](http://dodis.ch/C2099). START I est signé par les Présidents des États-Unis et de l'Union soviétique, George H. W. Bush et Mikhail Gorbatchev, le 31 juillet 1991 à Moscou.

neutralité suisse.<sup>48</sup> Enfin, vous aurez l'occasion au cours de ces journées traditionnelles, de discuter des problèmes de notre politique économique internationale avec le Conseiller fédéral Delamuraz, le Secrétaire d'État Blankart. Vous aurez l'occasion de rencontrer le Conseiller fédéral Otto Stich qui s'intéresse lui aussi aux problèmes des Institutions de Bretton Woods et du Fonds monétaire international plus particulièrement.<sup>49</sup> Enfin, M. le Conseiller fédéral Ogi s'entretiendra également avec vous des problèmes du transit routier.<sup>50</sup> C'est plus spécialement jeudi matin que les problèmes de l'économie seront traités. L'après-midi, nous pourrons passer aux comptes-rendus des groupes et je me permettrai de tirer quelques conclusions.<sup>51</sup>

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, encore vous signaler quelque chose auquel je tiens beaucoup. Vous le savez, la réunion des Ambassadeurs, outre le côté travail qu'elle représente est également l'occasion pour vous de vous rencontrer, de vivifier votre amitié, de cultiver l'esprit de corps, tous éléments qui sont particulièrement positifs. C'est aussi l'occasion de nombreux bavardages et spéculations, tous éléments qui sont parfois inutiles et vains. J'aimerais, tout en vous laissant naturellement donner libre court à tous vos espoirs et à tous vos rêves, vous dire qu'il y a un certain nombre de décisions qui devront être prises très prochainement par le Conseil fédéral concernant les transferts. Si ces décisions ne vous sont pas communiquées aujourd'hui, c'est parce que nous voulons les compléter, c'est parce que quelques fois il est bon qu'on ne s'occupe pas seulement de transférer une personne mais qu'on puisse immédiatement dire quel autre groupe de personnes sera transféré pour rétablir la situation antérieure. C'est de cela dont nous nous occupons actuellement, et cet exercice sera terminé prochainement. Il ne l'est pas encore aujourd'hui, je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais ça n'est pas toujours si simple, et ainsi je vous demande de ne pas, encore une fois, considérer qu'il soit nécessaire d'exprimer beaucoup de spéculations au sujet d'un certain nombre de postes qui sont à repourvoir. Nous nous en occuperons et nous vous en informerons le plus rapidement possible.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais encore m'excuser, j'ai omis quelque chose. On a tellement l'habitude de voir à côté de nous le Directeur de la DASE, l'Ambassadeur Manz, qui est absent aujourd'hui. Je voudrais tout de même aussi rappeler qu'il a été chargé d'une mission, elle aussi également difficile de la part des Nations-Unies et du Secrétaire général des Nations-Unies.<sup>52</sup> M. Manz est en effet chargé de régler le

48 *Il s'agit du rapport du groupe d'étude pour la neutralité d'avril 1992 intitulé Schweizerische Neutralität auf dem Prüfstand – Schweizerische Aussenpolitik zwischen Kontinuität und Wandel*, [dodis.ch/60120](http://dodis.ch/60120). *Pour la nomination et le mandat du groupe d'étude cf. le PVCF N° 482 du 11 mars 1991*, [dodis.ch/57635](http://dodis.ch/57635) et la notice du Conseiller fédéral Felber du 13 mars 1991, [dodis.ch/58855](http://dodis.ch/58855). *Les procès-verbaux des réunions et autres documents sur le groupe d'étude se trouvent dans la compilation* [dodis.ch/C1981](http://dodis.ch/C1981). *Sur le groupe d'étude de la neutralité cf. aussi DDS 1991, doc. 30*, [dodis.ch/57379](http://dodis.ch/57379) et doc. 46, [dodis.ch/58731](http://dodis.ch/58731).

49 *Cf. DDS 1991, doc. 40*, [dodis.ch/58258](http://dodis.ch/58258), ainsi que la compilation thématique *Adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods (1989–1993)*, [dodis.ch/T1721](http://dodis.ch/T1721).

50 *Cf. DDS 1991, doc. 51*, [dodis.ch/58168](http://dodis.ch/58168) et la compilation thématique *Négociations de transit avec la CE (1987–1992)*, [dodis.ch/T1913](http://dodis.ch/T1913).

51 *Conclusions du Conseiller fédéral Felber du 22 août 1991*, [dodis.ch/54828](http://dodis.ch/54828).

52 *Javier Pérez de Cuéllar*.

problème de la consultation populaire au Sahara occidental.<sup>53</sup> Là aussi, je crois que les difficultés qui l'attendent sont à la mesure du défi qu'il a accepté. Et je tiens aussi à le remercier de sa disponibilité, et encore excuser son absence aujourd'hui plus particulièrement.

---

53 *L'Ambassadeur Johannes Manz est le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental de 1990 à 1991. En janvier 1990, le Conseil fédéral décide de le mettre à disposition de l'ONU, cf. le PVCF N° 55 du 17 janvier 1990, [dodis.ch/55967](http://dodis.ch/55967). En décembre 1991, le Conseil fédéral prend acte que l'Ambassadeur Manz ne souhaite pas prolonger son mandat, cf. le PVCF N° 2440 du 18 décembre 1991, [dodis.ch/57740](http://dodis.ch/57740). Pour le contexte de la décision de l'Ambassadeur Manz, cf. DDS 1991, doc. 60, [dodis.ch/58732](http://dodis.ch/58732). Pour l'engagement suisse dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO), cf. la compilation [dodis.ch/C1842](http://dodis.ch/C1842).*